

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2022/75

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
15/06/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi trente juin à 09 heures 30 minutes

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (20): Chantal AMBROSI– Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI– Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI– Augustine MARIOTTI– Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI - Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Pouvoirs (4) : - Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – José OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI– Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI– Christelle CRUCIANI– Patrick EIDEL-GUIDICELLI- Charles MARCELLI- Maryline MASSONI– Pierre NATALI- Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI- Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Convention financière et de partenariat relative au Programme Moby

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Consciente des enjeux environnementaux, sanitaires et de sécurité s'y rattachant, la Communauté des Communes Marana Golo s'est engagée à développer la mobilité sur son territoire en prenant la compétence AOM (Autorité Organisatrice la Mobilité) en mars 21.

En parallèle d'autres projets et études en constructions autour la mobilité, la Communauté des Communes Marana Golo souhaite s'inscrire dans un programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire « Moby » auprès des 2 collèges de son territoire : le collège de Lucciana et le collège de Biguglia.

Moby est labellisé par le ministère de la Transition écologique dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie et il est porté par Eco CO2, une éco-entreprise innovante, du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui conçoit et met en œuvre des actions destinées à accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220630-2022-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ce programme a pour but d'encourager le recours aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour l'ensemble des déplacements scolaires (dont les trajets domicile-établissement).

Il vise à :

- Accompagner la mise en place d'un PDES (Plan de Déplacements Etablissement Scolaire), en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes dans les collèges,
- Sensibiliser les élèves des établissements accompagnés à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre,

Ce programme qui démarrerait à la rentrée de septembre 2022 est d'une durée de 2 ans et sera conduit avec la société Eco CO2 qui mettra à disposition un chargé de mission pour animer le programme avec la participation de l'équipe pédagogique des collèges.

Moby sera d'un coût total de 69 334€ HT, financée à 77% par les Certificats d'Economie d'Energie (53 334€ HT) et à 23% par la Communauté de Communes (16 000€ HT, soit 4000€ / collège/an).

Ces modalités sont reprises dans la convention financière et de partenariat entre la Communauté de communes Marana Golo et la société Eco CO2.

Il est demandé au Conseil de délibérer et d'approuver la convention financière et de partenariat.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve la convention financière annexée à la présente délibération
- Autorise le président à signer la convention et tous les actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 88 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220630-2022-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Affichage : 04/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

